



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt septembre deux mil vingt-deux, vingt heures, sous la Présidence de Mme GRIVOTET, Maire, sur sa convocation en date du 13 septembre 2022.

PRÉSENTS : Mme Françoise GRIVOTET, Maire, M. Thierry CHARPENTIER, Mme Delphine MIALANNE, M. Alexandre LANSON, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, Adjoints, M. François GRISON, M. Didier BOURDIN, M. Francis ROGER, M. José PONS, Conseillers municipaux délégués, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, Mme Marie-Christine INGRAND, Mme Murielle CHEVRIER, M. Olivier SILBERBERG, Mme Martine GUIBERT, Mme Aurélie VOISIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés avec procuration :

M. Philippe LANNON	donne pouvoir à	M. GRISON
M. Frédéric LANDEL	donne pouvoir à	Mme AMINATOU
Mme Elodie BELLANGER	donne pouvoir à	M. VIAUD
Mme Sophie WEBERT	donne pouvoir à	Mme GRIVOTET
Mme Magalie GAUTIER	donne pouvoir à	Mme BOUGOT
M. Fabrice GREHAL	donne pouvoir à	M. ASSELOOS
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à	Mme BERTHON
Mme Florence SALLÉ-TOURNE	donne pouvoir à	M. SILBERBERG
M. Christophe TAFANI	donne pouvoir à	Mme VOISIN

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Olivier SILBERBERG

2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2022

3- PRESENTATION DU PLH 4

4- PLH 4 – PROJET POUR LES ANNEES 2023-2028- AVIS A EMETTRE.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la fiche communale de Saint Jean le Blanc d'émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat n° 4 pour les années 2023-2028 ;

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 21

CONTRE = 0

Abstentions = 8

5 – DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2022-ST-013	décision du maire portant attribution de marchés accord cadre pour prestations de transports collectifs	Selon commission Appel d'Offre	montant minimum : 75 000 € HT et montant maximum : 110 000 € HT
DE-2022-FIN-014	décision du maire portant cession de potences pour la boxe	SHAPE AND BOXING CLUB	2 000 € TTC
DE-2022-ST-015	décision du maire relative à la passation d'un contrat d'assistance et de maintenance préventive triennale de 12 défibrillateurs cardiaques	SCHILLER	contrat 259€ HT 1ère année révision annuelle à la date anniversaire du contrat.

6 – PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Présentation

7 – TARIFS SAISON CULTURELLE 2022/2023

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs de l'année 2021-2022 pour l'année 2022-2023 comme suit et d'intégrer la tarification pour Festiv'elles :

SAISON CULTURELLE				
Type de spectacle	2021-2022		PROPOSITION 2022-2023	
	Plein tarif	Tarif solidaire	Plein tarif	Tarif solidaire
TARIF A Spectacle exceptionnel	20 €		20 €	
TARIF B Spectacle classique	12 €	8 €	12 €	8 €
TARIF C Autres	5 €		5 €	
TARIF D (festiv'elles selon convention)	-		10 €	

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 22

CONTRE = 0

Abstentions = 7

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET POUR DEUX SPECTACLES

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes pour les spectacles suivants :

- « **TOUT SEUL MOI ÇA VA** » / Vendredi 13 janvier 2023 à 20h30 /Espace Scénique de Montission / Par le Collectif 36 bis - 3 Rue de la Borde, 45000 Orléans
- « **BOULEVARD DU BOULEVARD** » / Vendredi 12 mai 2023 à 20h30 / Espace Scénique de Montission / Par la Compagnie Le Grand Souk – 6 rue de la Chevauchée – 45650 Saint-Jean-le-Blanc

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

Abstentions = 3



9 - DGF- LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal a décidé d'arrêter la longueur de la voirie communale intégrée au domaine public à 35 924,41 mètres au 31 décembre 2022.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 26
CONTRE = 0
Abstentions = 3

10 - MUTUALISATION DES ACHATS – AJOUT D'UNE FAMILLE D'ACHAT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PLURIANNUELLE PASSEE ENTRE ORLEANS METROPOLE, LE CCAS D'ORLEANS ET LES COMMUNES DE LA METROPOLE

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'ajout de la famille d'achat « Formation Hygiène et Sécurité » à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 26
CONTRE = 0
Abstentions = 3

11 - CRECHE FAMILIALE – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT « PARENTS » - MODIFICATION

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale, modifié.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 20
CONTRE = 0
Abstentions = 9

12 - HALTE-GARDERIE – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT – MODIFICATION

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie, modifié.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 21
CONTRE = 0
Abstentions = 8

13 – PROJET EDUCATIF DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le projet éducatif des activités périscolaires

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 24
CONTRE = 0
Abstentions = 5



14- PROJET PEDAGOGIQUE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le projet pédagogique des activités périscolaires.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 24

CONTRE = 0

Abstentions = 5

15 - CHARTE ANIMATEUR – APPROBATION

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la charte animateur.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 24

CONTRE = 0

Abstentions = 5

16 – ORLEANS METROPOLE - REALISATION D'UN INVENTAIRE DE BIODIVERSITE COMMUNAL – PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter un vœu à l'attention d'Orléans Métropole, exprimant l'intérêt de la commune pour la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale sur son territoire, à laquelle elle prêter son concours.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 23

CONTRE = 0

Abstentions = 6

17 - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE AU 11 ALLEE DE LA POINTE

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la cession par la Commune de Saint Jean Le blanc de ladite parcelle au profit de M. OULAD ALI

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 15

CONTRE = 3

Abstentions = 11

18 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023 : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le règlement budgétaire et financier

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 22

CONTRE = 0

Abstentions = 7

19 - MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023 : FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter les durées d'amortissement listées en annexe et d'approuver l'application de la méthode de l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 24
 CONTRE = 0
 Abstentions = 5

20 - PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS

Le Conseil Municipal a décidé de constituer une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 6 421,32 € des créances impayées en contentieux de plus de 2 ans au 31/12/2021 et impute cette provision en dépenses de fonctionnement au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 24
 CONTRE = 0
 Abstentions = 5

21 - BUDGET PRINCIPAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la décision modificative N°2 du budget principal 2022, telle qu'elle est présentée ci-dessous:

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			
	Dépenses BP CRC	DM 1	DM2	TOTAL DEP F
Chap 011 - charges à caractère général	2 345 668	555	214 028	2 560 251
Chap 012 - charges de personnel	4 321 114	0	300 000	4 621 114
Chap 014 - atténuation de produits (SRU et FPIC et AC négative)	197 508	0		197 508
SRU = 64 680 ; FPIC = 60 785 AC négative : 72 043		0		0
Chap 65 - autres charges de gestion courantes	546 485	0	22 330	568 815
Chap 66 - charges financières	4 500	0		4 500
Chap 67 - charges exceptionnelles	7 200	0		7 200
Chap 68 - dotations aux provisions semi-budgétaires			6 422	
022 - Dépenses imprévues	0	0		0
S/total dépenses réelles	7 422 475	555	542 780	7 965 810
023 - Virement à la section d'investissement	3 975 143,08	-555,00	-542 780,00	3 431 808,08
042 - Opérations de transfert entre les sections (dotations aux amortissements)	394 100	0		394 100
total dépenses	11 791 718	0	0	11 791 718

	RECETTES FONCTIONNEMENT			
	Recettes BP CRC	DM 1	DM 2	TOTAL
Chap 013 - Atténuation de charges	21 101	0	0	21 101
Chap 70 - produits des services et ventes diverses	930 317	0	0	930 317
Chap 73 - Impôts et taxe	5 900 272	0	0	5 900 272
Chap 74 - dotations et participations	1 446 885	0	0	1 446 885
Chap 75 - revenus des immeubles	182 776	0	0	182 776
Chap 77 - produits exceptionnels	380	0	0	380
S/total recettes réelles	8 481 731	0	0	8 481 731
042 - Opérations de transfert entre les sections (quote part des subventions transférées)	450	0	0	450
002 Excédent 2021 prévisionnel reporté	3 309 537	0	0	3 309 537
total recettes	11 791 718	0	0	11 791 718

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses BP CRC	DM 1	DM 2	TOTAL DEP INVT
Chap 10 - Remboursement Taxe aménagement trop perçu	30 000	0		30 000
Chap 16 - remboursement emprunt	99 600	0		99 600
Crédit mutuel : 38 000 ; BFT : 59 500	98 000	0		98 000
Remboursement caution logements	1 600	0		1 600
chap 2046 AC investissement	397 172	0		397 172
Chap 20	60 300	26 000	104 900	191 200
Chap 21	512 190,93	69 000	88 269	669 460
Chap 23	610 000	-15 000	21 815	616 815
RAR DEPENSES	420 494	0		420 494
Chap 020 - Dépenses imprévues	0	0		0
001 - Solde d'exécution section invt reporté (en cas de déficit)	412 990	0		412 990
s/total dépenses réelles	2 542 747	80 000	214 984	2 837 731
040 - Opérations de transfert entre les sections (quote part des subventions transférées)	450	0		450
Total dépenses d'investissement	2 543 197	80 000	214 984	2 838 181

	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Recettes BP	DM 1	DM 2	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 975 143,08	-555,00	-542 780,00	3 431 808,08
040- Transfert entre les sections (amortissements)	394 100	0		394 100
041 -Opérations patrimoniales				0
10 - FCTVA	181 962			181 962
10 - Taxe aménagement	82 000			82 000
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	481 158			481 158
13 - Subventions				0
RAR RECETTES	352 326			352 326
16 - Emprunt d'équilibre				0
total recettes	5 466 689	-555	-542 780	4 923 354

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 15
CONTRE = 5
Abstentions = 9

22 - INVENTAIRE : CORRECTION SUR EXERCICE ANTERIEUR

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le comptable public à comptabiliser une opération d'ordre non budgétaire dans les comptes de la ville de Saint-Jean-le-Blanc comme suit :

- Débit 28188 Crédit 1068, montant : 3 930 €

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 24
CONTRE = 0
Abstentions = 5

23 - TRAVAUX EN REGIE – FIXATION D'UN TARIF 2022

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant total des travaux en régie pour l'exercice 2022 comme suit :

- 25,67 € pour les espaces verts
- 37,62 € pour le CTM

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 24
CONTRE = 0
Abstentions = 5



24 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX CLASSES DE DECOUVERTE

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'association coopérative de l'école concernée la subvention nécessaire à l'organisation de ces classes de découvertes pour un maximum de 4 000 € par an.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 29
CONTRE = 0
Abstentions = 0

25- REGIE DE RECETTE DES LOCATIONS DE SALLE : REMBOURSEMENT DE RESERVATION A M. DAHIA

Le Conseil Municipal a décidé de rembourser Monsieur DAHIA Magid à hauteur de 480 €.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 29
CONTRE = 0
Abstentions = 0

26 - REGIE DE RECETTE DES LOCATIONS DE SALLE : REMBOURSEMENT DE RESERVATION A MME GUIBERT

Le Conseil Municipal a décidé de rembourser Madame GUIBERT Martine à hauteur de 75 €.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 28 (Mme GUIBERT ne prend pas part au vote)
CONTRE = 0
Abstentions = 0

27 - ETUDES SURVEILLEES – REMUNERATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EFFECTUES PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir la rémunération des enseignants des écoles publiques selon le taux maximum en vigueur. Circulaire du ministère de l'éducation nationale fixe leur valeur actualisée au 1er février 2017.

Personnels	Taux maximum
Taux de l'heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22.26 €
Instituteurs exerçant en collège	22.26 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24.82 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27.30 €

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 29
CONTRE = 0
Abstentions = 0



28 - PERSONNEL COMMUNAL – CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS POUR LE REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES OU D'AGENTS CONTRACTUELS ABSENTS DE CATEGORIE A, B et/ou C

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 15
CONTRE = 13
Abstentions = 1

29 - PERSONNEL COMMUNAL – ACTIVITES PERISCOLAIRES – CREATIONS DE 15 POSTES D'ADJONTS D'ANIMATION EN E.T.P. (Equivalent Temps Plein)

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires pour assurer les missions du service scolaire.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 29
CONTRE = 0
Abstentions = 0

30 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte de la réorganisation des services en adaptant les postes aux activités.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

POUR = 29
CONTRE = 0
Abstentions = 0

31 – AFFAIRES DIVERSES